

La délicate question d'argent

Raymond RODRIGUEZ

À l'instar des autres communes, Gauriac vient de voter son budget 2015. Il peut sembler surprenant que ce vote ait lieu au quatrième mois de l'année. La raison en est que l'État n'informe les collectivités de leurs dotations qu'à ce moment et, c'était prévu, elles sont en nette diminution. Cependant, après des péripéties qui nous ont fait craindre le pire dans les premiers jours d'avril (voir l'encadré en page 3), les petites communes comme la nôtre obtiennent finalement quelques compensations. Il n'en demeure pas moins qu'il a fallu que le Conseil municipal vote une augmentation de 1% du taux des impôts locaux pour que le budget 2015 préserve l'avenir. Les collectivités plus importantes, comme la communauté de communes, n'ont aucune compensation et doivent augmenter davantage les impôts. Pour la CdC du Bourgeais, ce sera 4%.

Ces décisions, qui grèvent le budget des familles, pourraient être compréhensibles si elles s'accompagnaient d'une augmentation des services rendus à la population. Ce n'est pas le cas, loin s'en faut. L'austérité imposée aux collectivités locales les conduit à réduire aussi leurs dépenses et à se concentrer sur leur survie financière. Cela se traduit d'abord par une réduction des investissements à laquelle Gauriac n'échappe pas. Conséquence directe, moins de travail pour les entreprises locales, ce qui n'arrange pas la situation de l'emploi. Curieux redressement. Cela se traduit aussi par une réduction des subventions aux associations qui, elles aussi, devront réduire leur activité. Cela veut dire moins d'échanges culturels, moins de lien social, moins de solidarité et davantage de solitude. C'est préoccupant.

Loin de ces soucis, dans l'ambiance feutrée des ors de la République, nos députés viennent d'adopter discrètement la loi NOTRe en deuxième lecture. Sans que les citoyens n'aient leur mot à dire, cette « nouvelle organisation territoriale de la République », si elle devait être appliquée, aurait de multiples conséquences sur notre vie quotidienne. Parmi celles-ci, la disparition des communes, comme échelon de décision et de dialogue démocratique. Alors que la commune est la collectivité territoriale la mieux perçue par la population, la loi NOTRe lui substitue de vastes territoires dirigés par des technocrates et des élus distants, sans lien direct avec la population. La ruralité se voit peu à peu dépouillée au profit des grandes « Métropoles ».

Suite en page 5 ►►►

Sommaire

- 2 Mémento
- 3 **INFOS MUNICIPALES**
 - Budget 2015
- 6 Carrières et falaises CFP 33
- Résultats des élections
- Inscriptions à l'école
- 7 Plan canicule - Petit flâneur
- 8 Problèmes de voisinage
- 9 Les pins parasols
- 10 Rétroviseur
- État civil
- Concours des jardins fleuris
- 11 **CONSEIL MUNICIPAL**
 - Séance du 7 janvier 2015
- 12 Séance du 21 janvier 2015
- Séance du 4 mars 2015
- 14 **VIE PRATIQUE**
 - Téléphone mobile
 - Kits d'économie d'eau
- ASSOCIATIONS**
 - Brouettes et paniers
 - Qu'ès aquò
- 15 Escapade en Périgord vert
- 16 **LOISIRS**
 - Toutes les manifestations
- 18 Bibliothèque
- Recettes d'ici
- 19 Agenda de Gauriac
- 20 **MÉMOIRE DU VILLAGE**

Directeur de publication
Raymond RODRIGUEZ

Comité de rédaction :
Hélène ARAGNOU, Robert BALDES,
Bernard BELAIR, Jean-Guy BERTAUD,
Michèle BLANC, Céline COMBERTON,
Jean GOURSILLAUD, Véronique RICHARD,
Michèle KLEIN, Valérie PIRRONE

Vendredi
24 avril
20h à l'église

Les écoliers chantants de Bondy
en concert

Entrée 7 € au profit de la restauration des peintures

TOUTES LES MANIFESTATIONS EN P. 16

MAIRIE de GAURIAC

Tél. 05 57 64 80 08 - Fax 05 57 64 89 13

Secrétariat ouvert au public :

le lundi de 15 h 30 à 19 h 00,

le mardi, le jeudi, le vendredi de 9 h à 12 h 30

Urgences de nuit : le numéro de l'adjoint d'astreinte vous sera communiqué par le répondeur.

mairie@gauriac.fr ■ www.gauriac.fr

URGENCES MÉDICALES : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

HÔPITAL DE BLAYE : 05 57 33 40 00

EDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 333 033 (prix appel local)

GDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 433 033 (prix appel local)

FRANCE TÉLÉCOM DEPANNAGE : 10 13

PÔLE EMPLOI : Av. Paul Tardy BP 135 - 33390 Blaye Cedex

Tél. 3949 - www.pole-emploi.fr - ale.blaye@anpe.fr

Ouvert le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 16h30 et le mardi de 8h45 à 12h45

SOUS-PRÉFECTURE : 05 57 42 61 61

DOUANES : 05 57 42 04 24

FINANCES PUBLIQUES (impôts) :

5 rue Roger Toziny - BP 69 - 33394 BLAYE Cedex

Tél. 05 57 42 66 82 - sip-sie.blaye@dgif.finances.gouv.fr

Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 (ou sur rendez-vous)

ÉQUIPEMENT DDTM : 05 57 43 60 60

CABINET MÉDICAL

Médecins :

Pierre BOUILLAUD et Jean-Yves BOUYÉ - 05 57 64 86 05

Infirmières :

Rolande GUICHENEY et Anne Véronique RAKOTOJOELY - 05 57 64 82 82

Chirurgien dentiste :

Chantal MAZE SPINEC - 05 57 64 93 80

MEDECIN DE GARDE : renseignement au 15

PHARMACIE : Paul ADOLPHE - 05 57 64 86 11

PHARMACIE DE GARDE : téléphoner au 32 37

MARCHÉS

BLAYE : mercredi et samedi matin - **BOURG** : 1^{er} et 3^{ème} mar-

di du mois : place du district - dimanche matin : sous la halle -

BRAUD et St LOUIS : marché aux primeurs et légumes : lundi,

mercredi, vendredi à 18 h - **PUGNAC** : mercredi matin - **St**

ANDRE : Jeudi et samedi matin - **St CHRISTOLY** : dimanche

matin

CINÉMA Le Zoetrope à Blaye

09 66 04 16 38 : programmes sur répondeur

DÉCHETERIES de SAINT GERVAIS (05 57 43 65 50) et de SAINT PAUL (05 57 42 81 51)

- Du 1/02 au 31/10 : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

- Du 2/11 au 31/01 : de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

- Fermées les dimanches et jours fériés.

BAC BLAYE - LAMARQUE : 05 57 42 04 49

AUTOBUS Citram : Renseignements 05 56 43 68 43

FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE (animaux) : 7J/7 de 9h à 12h et de 14h à 18h - Tél. 05 57 64 73 30 ou 06 07 12 17 39

PERMANENCES

► À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Bourg

8, au Mas - Tél. 05 57 94 06 80

● **Opération programmée d'amélioration de l'habitat**

(OPAH) - Le lundi de 9h à 13h et de 14h à 17h sans rendez-vous.

● **Mission locale pour l'emploi** - Les lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80 - Le mardi de 14h à 17h sans rendez-vous.

● **Point écoute santé (Mission locale)** - Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80

● **Point accueil écoute jeunes (PAEJ du GRICA) - Psychologie** - Le jeudi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 44 50 99

● **INSUP - Formation permanente** - Le lundi et le vendredi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 01 31 70

● **Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)** - Le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h30 à 12h sans rendez-vous.

● **Assistants sociaux du régime général (MDSI)** - Le mardi de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous au 05 57 42 02 28

● **PACT habitat** - Le 2^e mardi du mois de 14h à 16h sans rendez-vous.

● **Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail**

(CARSAT, ex CRAM) - *Dossiers maladie, action sociale* - Le 3^e mardi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 11 68 89 - Dossiers de retraite s'adresser à la MSP de Blaye - Tél :

05 57 48 33 33

● **Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)** - Le 4^e mardi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 97 81 89.

● **Socrate conseil - Création, reprise d'entreprise** - Le mercredi de 9h à 13h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 51 77 64

● **Médecine du travail** - Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 32 90 51

● **Conciliateur de justice** - Disponible tous les jours sur rendez-vous au 05 57 94 06 80.

● **Assistante sociale du régime agricole (MSA)** - Le jeudi de 9h à 12h sur rendez-vous au 05 56 01 83 30 ou 05 56 01 48 28

● **Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS - Mission Locale)** - Le jeudi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80

● **Relais des assistantes maternelles (RAM)** - Le vendredi de 9h à 13h sur rendez-vous au 05 57 68 91 04

● **Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) - RSA** - Le vendredi de 9h à 13h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80

► À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Blaye

32, rue des maçons - - Tél. 05 57 42 33 33

● **Caisse d'allocations Familiales (CAF)** : le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h

● **Assurance Maladie (CPAM)** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

AUTRES SERVICES

Circulation Routière : 24 h/24 répondeur 08 26 02 20 22 ou réponses personnalisées 05 56 96 33 33

Perte de Carte Bancaire : 08 36 69 08 80

Perte de chéquier : 08 37 68 32 08

Allo enfance maltraitée : 119 (gratuit)

Drogues, alcool, tabac info service : 113 (gratuit)

SOS Amitié : 05 56 44 22 22

Femmes Info service (violences conjugales) : 01 40 33 80 60

Le prochain numéro régulier du Journal de Gauriac paraîtra début juillet 2015. Pour pouvoir être insérés vos lettres, articles ou photographies doivent parvenir en Mairie le 30 juin au plus tard. Les personnes désirant s'exprimer mais ne souhaitant pas écrire un texte peuvent demander la visite d'un membre du comité de rédaction.

Budget 2015

La DGF enfin connue

Le précédent numéro du *Journal de Gauriac* vous a informé des difficultés financières que nous allons rencontrer suite à la diminution planifiée des dotations de l'État, de l'augmentation de nos charges, liées à la réforme des rythmes scolaires et à la prise en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Après quelques péripéties (voir encadré ci-dessous), depuis le 7 avril, nous connaissons finalement le montant exact de la dotation globale de fonctionnement (DGF) attribuée par l'État pour 2015. C'est sur cette base que le Conseil municipal du 8 avril a voté le budget communal 2015 avec pour objectif de maintenir des finances saines en dépit des difficultés du moment.

Qu'est-ce que la DGF ?

Chaque commune perçoit annuellement une série de dotations versées par l'État. La principale est la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** qui se présente en plusieurs composantes. Pour nous, il y en a trois.

La dotation forfaitaire qui est la principale dotation de l'État aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

La dotation de solidarité rurale (DSR) qui, pour une commune comme Gauriac, est elle-même divisée en **DSR péréquation** et **DSR cible**. La première est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique. La seconde est destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à la DSR. Elle permet de concentrer l'accroissement de la dotation sur les 10 000 communes rurales les plus fragiles.

La dotation nationale de péréquation qui permet d'assurer une certaine répartition de la richesse fiscale entre les communes.

Nous y voyons maintenant clair dans la DGF 2015

poste entre 2013 et 2017. C'est énorme pour une commune comme la nôtre.

Pendant, pour 2015, la diminution de la dotation forfaitaire est en partie compensée pour les communes rurales à faible revenu, ce qui est notre cas. En effet la **dotation de solidarité rurale (DSR)** augmente de 4 300 € et la **dotation nationale de péréquation** augmente, quant à elle, de 2 000 €. En principe, ces deux dotations ne devraient pas subir de variation sensible au cours des prochaines années.

Au bilan, la diminution globale de la DGF s'élève cette année à 6 628 € mais les deux prochaines années s'annoncent encore tendues.

En 2015 l'augmentation des taux d'imposition communaux sera de 1%

Dans un contexte de diminution des dotations d'État et d'augmentation des dépenses obligatoires l'équilibre budgétaire passe par un ajustement fiscal. ►►►

La diminution de la **dotation forfaitaire** (voir tableau 1) correspond à ce qui était attendu puisque nous perdons 12 000 € en 2015 par rapport à 2014. Cette diminution fait suite à celle que nous avons subi entre 2013 et 2014 et qui s'élevait à 5 500 €. De plus, nous savons d'ores et déjà que nous perdrons sur ce poste un peu plus de 10 000 € en 2016 et encore autant en 2017. Passé cette date, il est actuellement prévu que la dotation forfaitaire soit gelée. Nous aurons donc perdu 38 000 € sur ce

	2013	2014	2015	2016 *	2017 *	2018 *
Dotation forfaitaire	121 535	116 089	103 936	93 800	83 500	83 500
Dotation de solidarité rurale	19 134	20 333	24 000	24 000	24 000	24 000
Dotation nationale de péréquation	26 119	27 752	29 610	29 600	29 600	29 600
TOTAL	166 788	164 174	157 546	147 400	137 100	137 100

Évolution de la dotation globale de fonctionnement

* Prévisions

Embrouillamini dans les montants de DGF annoncés par les Finances publiques

Le 1^{er} avril l'administration des finances a publié le montant de la DGF des communes. Pour Gauriac le document nous attribuait trois dotations : la dotation forfaitaire, la DSR cible et la DSR péréquation. La dotation nationale de péréquation semblait supprimée et remplacée par la DSR péréquation.

Le 3 avril, lors de la réunion publique consacrée au budget, nous en étions là. La conséquence était alors une augmentation de 4% du taux des taxes pendant 3 ans. Ce n'était pas très réjouissant.

Le 6 avril nous avons constaté que les autres communes avaient reçu, dès le 1^{er} avril, toutes leurs dotations, dont la dotation nationale de péréquation. Cela a entraîné des réactions de notre part.

Le 7 avril l'administration des finances a corrigé son erreur (son oubli ?) en nous attribuant enfin notre dotation nationale forfaitaire pour un montant de 29 610 €. Tout est bien qui finit bien et nous échappons à l'augmentation de 4%.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015 et rappel des résultats 2014*

RECETTES **	Réalisé 2014 *	Prévu 2015	DÉPENSES **	Réalisé 2014 *	Prévu 2015
Atténuation des charges de personnel remboursements des arrêts maladie ...	5 331	0	Charges à caractère général Travaux d'entretien, électricité, carburant, téléphone, affranchissements, fournitures de secrétariat, assurances, éclairage public etc.	117 320	135 700
Produits des services Garderie, d'occupation du domaine public, concessions, etc.	3 504	3 000	Charges de personnel	187 479	214 920
Impôts et taxes Impôts locaux, fonds de péréquation des recettes fiscales, taxes diverses ...	266 394	271 630	Autres charges de gestion courante Syndicats intercommunaux, associations, élus, service d'incendie, cautions, amortissements etc.	135 474	210 608
Dotations et participations versées par l'État DGF et autres	232 179	233 429	Charges financières Intérêts des emprunts	12 019	10 600
Autres produits de gestion courante Loyers et location de salles	61 571	61 201	Remboursement en capital	27 796	27 140
Produits exceptionnels	1 200	0	Atténuation de produits	326	326
Produits financiers	5	0	Dépenses imprévues	0	19 839
Excédent reporté des années précédentes		51 873	Charges exceptionnelles		2 000
TOTAL des recettes	570 184	621 133	TOTAL des dépenses	478 414	621 133

* Voir le journal de Gauriac n°103 bis (mars 2015)

**Les centimes ne sont pas reportés



Or nous savons bien que dans un contexte de blocage des salaires et des pensions, d'instabilité de l'emploi et de chômage chronique le porte-monnaie des familles est bien maigre et il n'est pas acceptable d'augmenter brutalement la taxe d'habitation et les taxes foncières. Après trois années de stabilité, le Conseil municipal du 8 avril a été amené à voter une augmentation de 1% du taux d'imposition pour les trois taxes (voir tableau 2). Cette augmentation, volontairement limitée, se place dans la perspective d'une gestion pluriannuelle.

Dans la pratique, pour le contribuable, cela correspond cette année à une augmentation de 3 à 6 € pour la taxe d'habitation et d'autant pour la taxe sur le foncier bâti. Cela permet

de compenser la perte de DGF mais pas l'augmentation des dépenses. Aussi, pour assurer un budget en équilibre prélèverons cette année presque 52 000 € sur l'excédent de fonctionnement de 2014. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle qui a pour conséquence immédiate de limiter d'autant nos possibilités d'investissements en 2015. Mais nous avons considéré qu'il est normal que la commune mette aussi la main à la poche.

Réduction des investissements

Au chapitre des investissements nous devons donc, comme les autres communes, déduire la voilure par rapport aux propositions faites dans le *Journal de Gauriac Spécial*

Tableau 2	2013	2014	2015
Taux d'augmentation	0%	0%	+ 1%
Taxe d'habitation (TH)	12,62%	12,62%	12,75%
Taxe sur le foncier bâti (TFb)	25,04%	25,04%	25,29%
Taxe sur le foncier non bâti (TFnb)	48,28%	48,28%	48,77%

Évolution du taux des impôts locaux

budget du mois de mars dernier.

L'enveloppe affectée à l'accessibilité de la mairie aux personnes handicapées, est réduite à 80 744 € au lieu des 100 000 € envisagés initialement. On notera que ces travaux sont rendus obligatoires par la loi.

La mise aux normes de l'éclairage public, dont la facture s'élève à 24 915 €, sera étalée sur 5 ans avec une première tranche de 4 915 € cette année. Ces travaux sont rendus nécessaires car les lampes à vapeur de mercure, qui équipent encore un tiers de nos lampadaires, ne sont plus commercialisées. Leur remplacement nécessite en outre de changer les appareillages, ce qui explique le prix élevé de l'opération. Évidemment il n'y a pas urgence tant que les anciennes lampes fonctionnent encore. Cependant, réaliser les travaux par tranche, nous permet d'obtenir des tarifs intéressants.

La 4^e tranche de restauration des peintures de l'église est reportée d'un an. Au fil des étapes ces travaux ont pris quelques mois de retard.





En pratique nous réaliserons en 2015 la 3^e tranche dont le coût est déjà financé par le budget 2014. La 4^e et dernière tranche sera finalement réalisée, comme prévu, en 2016.

Les investissements annoncés en 2015 seront réalisés sans emprunt. En effet, le seul emprunt envisageable concerne la voirie et les réseaux de La Plaine qui ne seront réalisés que lorsque nous aurons l'assurance de nouvelles constructions.

Finalement, ce budget 2015 est bouclé sans trop de douleur pour le portemonnaie des familles. Nous ne sommes cependant pas au bout de nos peines. Les deux prochaines années seront encore difficiles car l'État a, d'ores et déjà, annoncé la poursuite de la baisse des dotations. Cela nécessitera à nouveau des ajustements et des arbitrages.

Mais à chaque jour suffit sa peine. Pour l'heure l'avenir financier de la commune est préservé et c'est cela l'essentiel.

Raymond RODRIGUEZ

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2015	
Écho des Parents	500
Préface (BD à l'école)	200
ADSHHG (défense des sites)	150
ARMVEG (restauration église)	220
ACCA (chasse)	200
ACCA Battues Sangliers	200
Port Roque de Thau (fête)	600
Culture et loisirs	400
Comité des fêtes	400
Imagine (théâtre)	400
HGIN (photo)	300
USG (basket)	600
VTT (vélo tout terrain)	2 000
Vélo club du Bourgeais	600
Gymnastique volontaire	120
Jeunes sapeurs-pompiers	100
Secours populaire français	50
Conservatoire de l'estuaire	100
Fondation du patrimoine	100
FNACA (anciens combattants)	50
Flam (festival de musique)	150
Divers à affecter	610
TOTAL	8 000



Suite de la page 1

De cela, nous ne voulons pas. Comment croire que nous sommes en crise quand la bourse se frotte les mains et porte le CAC 40 à des sommets, quand le salaire d'une poignée de grands patrons ou de quelques vedettes se compte en millions, quand ce sont toujours les mêmes qui payent et qui se retrouvent sans emploi.

Lors des récentes élections départementales (voir en page 6) la population, qui n'est pas dupe, a surtout manifesté son mécontentement de deux manières. La première, pour près de 45% des inscrits, a été de ne pas aller voter. Ce « plus grand parti de France » ne se désintéresse pas de son sort mais il est profondément déçu par les deux tenants de « l'alternance ». La deuxième manière, pour un tiers des votants au second tour, part du même constat mais cède aussi aux sirènes de candidats populistes, inconnus sur le terrain et qui font croire qu'une poignée d'étrangers est la source de tous nos maux. Si le message est clair, ces deux manières sont soit stérile pour la première, car elle laisse faire, soit dangereuse pour la seconde car elle a déjà mené à la perte les peuples qui y ont cru.

Gageons qu'en dépit de ces difficultés nous saurons réagir positivement. C'est en tout cas ce que font d'ores et déjà nos associations gauriacaises qui, en dépit des difficultés, multiplient leurs efforts pour animer le village et montrer que le « vivre ensemble » n'est pas un simple slogan. De ce point de vue, les prochaines semaines seront particulièrement fructueuses avec de nombreuses initiatives.

Un grand merci à nos associations et à vous, femmes et hommes qui les faites vivre, votre rôle est essentiel.

Le Maire

Raymond RODRIGUEZ

INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2015

Église	
Éclairage intérieur	12 661 €
Restauration des peintures (3 ^e tranche)	* 26 527 €
Bâtiments	
École : divers travaux de mise aux normes	5 000 €
Mairie : accessibilité aux personnes handicapées et rénovation de la salle du Conseil	80 744 €
Gymnase : traçage du terrain de basket (modification des règles)	2 047 €
Gabare : remplacement de la sonorisation volée.....	5 700 €
Logements Dupont : rénovations des huisseries	4 623 €
Travaux en régie	2 000 €
Voirie et réseaux	
Grillet : viabilisation + bornage	* 55 901 €
Perrinque : assainissement (part communale)	* 12 350 €
Éclairage public	4 915 €
* Sommes déjà provisionnées au cours des exercices budgétaires antérieurs.	

Carrières et Falaises Prévention 33

C'est parti !

L'assemblée générale de la nouvelle association Carrières et Falaises Prévention 33 a eu lieu le samedi 11 avril à NERIGEAN. Celle-ci a pour objectif de rassembler les collectivités territoriales et les associations citoyennes concernées par le problème des carrières et des falaises. Elle est dirigée par un conseil d'administration de 20 membres élus et issus de trois collèges :

- 10 représentants des communes ou des intercommunalités adhérentes avec voix délibérative. Pour Gauriac, il s'agit d'Alain DUPOUY ;
- 5 représentants des associations communales ou intercommunales avec voix délibérative. Pour nous il s'agit de Bernard BELAIR, président de l'Association de défense des sites et des habitants de Haute-Gironde (ADSHHG) ;
- 5 représentants d'organismes divers, comme les bureaux d'études, sans voix délibérative.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale du début de mandat pour la durée restant à courir du mandat municipal et intercommunal. En cas de vacance de poste, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres et soumet leur remplacement définitif à la plus prochaine assemblée générale.

Élection du bureau

Président : J.-L. HOGUET (association Plu's et mieux de Latresne)

1^{er} Vice-président : D. PALLARO (élu de Montagne)

2^e Vice-président : J.-F. BROUSTEAU (élu de Tabanac)

Secrétaire : D. BAS (ADSHHG de Gauriac)

Trésorier : F. COUSSO (élu de Croignon)

Membres : R. FLEHO (Latresne), G. TURPIN (Camblanes).

Dénommée tout d'abord AGTICM, cette association devient à ce jour **Carrières et Falaises Prévention 33** (CFP 33). Elle regroupe pour l'instant 30 Communes sur les 124 concernées dans le département de la Gironde, ce qui représente 25 intercommunalités, 5 circonscriptions, 13 nouveaux cantons, soit 55 000 habitants.

Le montant des cotisations est fixé annuellement par l'assemblée générale suivant les principes ci-après :

- pour les communes ou communautés de communes, il est calculé proportionnellement au nombre d'habitants 0,20 € par habitant cette année)
- pour les associations, il est fixé forfaitairement (100 € cette année).

En projet

Il est prévu que des représentants de l'association déplacent 2 à 3 jours dans l'Indre et Loire dans la commune de Saint-Avertin pour voir comment l'Association Cavités 37, qui existe depuis une dizaine d'années, s'y est prise pour rassembler dans son territoire, les élus, les bureaux d'études, les représentants de l'État, de la Région et du département afin de mobiliser et de mutualiser les compétences et les moyens financiers d'une politique préventive.

Alain DUPOUY

Élections départementales

Les résultats de Gauriac

1er tour - 22 mars 2015

Inscrits : 620

Votants : 347 (55,97%)

Blancs : 11 - Nuls : 4

Exprimés : 332

• V.DUCOUT - X.LORIAUD
(MODEM, UMP) : 74 (22,3%)

• P. MERCHADOU
R. RODRIGUEZ
(FDG) : 132 (38,0 %)

• B. BOURNAZEAU - N. JUNIN
(PS) 36 (10,4 %)

• M. BARTHE - P. DINET
(FN) : 90 (27 %)

2e tour - 29 mars 2015

Inscrits : 620

Votants : 345 (55,65 %)

Blancs : 11 - Nuls : 8

Exprimés : 326

• V.DUCOUT - X.LORIAUD
(MODEM...) : 116 (35,58 %) **élus**

• B. BOURNAZEAU - N. JUNIN
(PS) : 101 (30,9 %)

• M. BARTHE - P. DINET
(FN) : 109 (33,44 %)

RPI Comps-Gauriac

C'est le moment des inscriptions

La première inscription à l'école de Comps ou à celle de Gauriac (première entrée à l'école ou enfant provenant d'une autre école) se fait en deux temps.

Inscription à la mairie du lieu de résidence (Comps ou Gauriac) avec les documents suivants :

- livret de famille ;
- carnet de santé de l'enfant ;
- justificatif de domicile (facture EDF par exemple) ;
- éventuellement le certificat de radiation de l'école de provenance.

Admission à l'école de rattachement (Comps ou Gauriac) muni(e) de l'attestation délivrée par la mairie du lieu de résidence.

Bien entendu, tout cela ne concerne pas les enfants actuellement scolarisés à Comps ou à Gauriac.

Plan canicule 2015

Registre nominatif des personnes isolées, âgées ou handicapées

En prévision de l'été, la commune de Gauriac actualise son registre nominatif des personnes isolées, âgées et/ou handicapées qui souhaitent avoir un soutien lors de périodes éventuelles de canicule.

Ce registre permet d'appeler les personnes inscrites lors des grandes chaleurs, de vérifier leur état de santé et leur fatigue, d'évaluer les risques sanitaires et de mettre en action un réseau permettant d'aider la personne (famille, professionnels de santé, voisins, connaissances...).

Merci de remplir la fiche ci-contre et de la faire parvenir à la mairie.

PERSONNE INSCRITE AU REGISTRE	Nom : N° tél. fixe : N° tél portable : Adresse : 33710 GAURIAC
PERSONNE À PREVENIR EN CAS D'URGENCE	Nom : N° tél. fixe : N° tél portable :
MEDECIN TRAITANT	Nom : N° tél. :
INFIRMIER LIBERAL OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Nom : N° tél. :
SERVICE INTERVENANT A DOMICILE	Nom : N° tél. :
AUTRE(s) (membre de la famille à proximité, voisin susceptible d'intervenir, amis...) Indiquer le lien de parenté ou de connaissance	Nom : N° tél. : Lien : Nom : N° tél. : Lien :



Le petit flâneur

En balade en bordure du fleuve, j'écoutais le bruit des vagues après le passa-

ge d'un navire. À quelques pas du n° 50 de la Corniche de la Gironde j'entends hurler, au voleur !

Où est donc passé la boîte aux lettres ? Tout en pestant la personne surprise et très agacée s'approche en brandissant deux ou trois enveloppes timbrées. Elle n'a pu qu'être chapardée tente-t-elle de m'expliquer tout en me montrant du doigt les traces de son emplacement sur le pilier auquel elle avait été fixée. La Poste aurait tout de même prévenu fulmine-t-elle.

Pour ma part ne voyant pas là un acte délictueux, la Poste n'aurait-elle pas retiré, tout simplement, cette boîte aux lettres pour supprimer un lieu de levée ?

Peut-être une décision du Conseil d'administration pour quelques petites économies quotidiennes de personnel ?

Il n'y a pas de petits profits. Mais alors pourquoi la Poste ne nous a-t-elle rien dit ?

Pourquoi la Poste jouerait-elle aux voleurs ?

Problèmes de voisinage

C'est le printemps !

Avec le retour des beaux jours chacun(e) s'affaire dans son jardin. Il faut notamment s'occuper de la pelouse, tailler les haies ou préparer les plantations.

Les mini-tracteurs, les tondeuses à gazon et les motoculteurs s'en donnent à cœur joie. Des feux naissent ici ou là au fond des jardins... Il faut bien se débarrasser des déchets végétaux.

Ces activités, pour bucoliques qu'elles soient, peu-

vent occasionner une gêne pour le voisinage. Elles font l'objet d'arrêtés préfectoraux qui en fixent les limites. Régulièrement le *Journal de Gauriac* rappelle cette réglementation ainsi que celle concernant la divagation des chiens. Tout aussi régulièrement la mairie reçoit des plaintes de Gauriacais qui subissent les nuisances de leurs voisins indéclicats. Sans doute ces derniers se pensent dans leur bon droit parce que la loi n'est faite que pour les autres. Ils se trompent lourdement et risquent la visite des gendarmes avec l'amende qui va avec.



Feux de jardin

En l'absence de déchèterie à proximité de Gauriac les déchets végétaux de jardin peuvent être incinérés. Cela ne peut se faire qu'à plusieurs conditions :

- absence de risque de gêne et d'insalubrité vis-à-vis du voisinage ;
- utilisation d'un dispositif clos (incinérateur de jardin ou équivalent) ;
- déclaration préalable en mairie ;
- surveillance permanente ;
- respect des interdictions :
 - du 15 mars au 30 avril inclus
 - du 1er juillet au 30 septembre inclus
- quelle que soit la période de l'année, si le vent a une vitesse supérieure 18 km/h



Bruits de voisinage

Cette réglementation concerne les particuliers. Elle est différente pour les professionnels.

- Les travaux susceptibles d'occasionner une gêne sonore pour le voisinage ne peuvent être réalisés que :
 - **les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30 ;**
 - **les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;**
 - **les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**
- Les possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



Chiens errants

Le code rural donne tout pouvoir au maire pour empêcher la divagation des chiens et des chats y compris par leur saisie et leur conduite en fourrière.

Concernant les chiens, la difficulté est généralement de les capturer car ils sont très mobiles. Si vous êtes confronté(e) à ce problème, le plus simple est de les enfermer dans un jardin clos ou un garage et d'appeler la mairie. Nous contactons alors la fourrière qui intervient dans les plus brefs délais.

Concernant les chats, la fourrière peut organiser des piégeages.

S'ils veulent récupérer leur animal, les propriétaires doivent alors payer les frais de mise en fourrière. Dans le cas contraire, l'animal sera confié à un refuge.

Tout sur Gauriac www.gauriac.fr

Atout ou handicap ?

Les pins parasols

En voiture, sur la RD669, nos visiteurs sont admiratifs devant l'admirable perspective qu'offrent l'entrée et la sortie de Gauriac bordées de pins parasols. C'est un authentique décor vivant et verdoyant en toutes saisons qui est rapidement devenu l'une des images emblématiques de notre village.

Pourtant les piétons et les voisins sont aujourd'hui un peu moins enthousiastes.

Face à la progression des racines les trottoirs se déforment progressivement sans laisser beaucoup de chance à leur survie. Quelques trébuchements, ici ou là, nous rappellent fréquemment les imperfections particulièrement prononcées du sol. Plus grave, l'une de nos concitoyennes a récemment chuté se blessant sérieusement au genou ce qui a en-

traîné des soins et un arrêt de travail de plusieurs semaines.

Les clôtures subissent elles aussi la progression soutenue et irréversible des racines. Leurs ondulations, pour esthétiques qu'elles soient, ne sont pas du goût des riverains. D'autant qu'ils doivent aussi subir les chutes d'aiguilles de pin sous lesquelles rien ne pousse dans leur jardin et qui provoquent des glissades.

Plus discrètement, les réseaux souterrains et les canalisations subissent eux aussi l'assaut des racines. Ils n'y résistent pas toujours. Fuites et coupures nécessitent des travaux.

Voilà 18 ans que nos pins veillent quotidiennement sur nos déplacements. C'est peu pour un arbre dont la durée de vie est estimée à 250 ans. Nous sommes tous très attachés à leur charme, mais peut-être pas à n'importe quel prix !

Alors, quelle décision prendre ?

Conserver les pins, se satisfaire de leur esthétique mais subir leurs nuisances ?

Se résoudre à abattre les 12 spécimens qui bordent la route ? L'image de Gauriac y perdrait mais la sécurité y gagnerait.

Peut-être pourrions-nous les remplacer par d'autres essences ?

Mais lesquelles ?

Et vous ? Quel est votre avis ?

Très prochainement, la commune consultera les habitants.

D'ici là parlez-en autour de vous.



Les pins parasols à l'entrée nord de Gauriac, le même dispositif existe aussi à l'entrée sud.

Rétroviseur

6 avril : la chasse aux œufs ►

À l'initiative du comité des fêtes les enfants se sont livrés à une chasse aux œufs le lundi 6 avril. Ils posent ici en présentant fièrement leur récolte.



◀ 19 mars : hommage à toutes les victimes, combattantes et civiles, de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie

À la suite des accords d'Évian, le 19 mars 1962 est la date du cessez le feu en Algérie qui a marqué la fin d'une décennie de combats en Afrique du Nord.

ÉTAT CIVIL 1^{ER} TRIMESTRE 2015

NAISSANCES

Lilian Raphaël Philippe LAPORTE
le 14 janvier 2015 à Blaye
Sacha Jacques TEINDAS
le 19 février 2015 à Talence

DÉCÈS

Renée MASSIAS
veuve **BLANC**
le 9 octobre 2014 à Bordeaux

Claudine MARTY
veuve **MANTENAC**
le 8 janvier 2015 à Gauriac

Annick Marie MOULLEC
épouse **PIERRON**
le 20 janvier 2015 à Bordeaux

Raymonde Pierrette POUGET
veuve **BELAIR**
le 15 mars 2015 à Blaye

Bernard Roger LANCELOT
le 30 mars 2015 à Gauriac

Concours des jardins et terrasses fleuris

L'attrait du village, c'est aussi le soin que chacune et chacun d'entre-nous met à entretenir son espace privé visible de la rue. Chaque année le jury municipal du concours des jardins et terrasses fleuris sillonne discrètement les rues du village pour repérer les plus belles réalisations.

Les lauréats qui sont surtout des lauréates ont reçu leur prix et leur diplôme des mains du Maire lors de la journée verte d'automne qui s'est tenue le 12 avril dernier.

Catégorie potagers

Amadéo CAETANO
Marguerite MÉNARD

Catégorie jardins fleuris et terrasses

Simone ARDOUIN
Christophe BALDÈS
Jany BARRAU
Martine BLOUIN
Alisa COOKE
Roselyne DOYHENARD
Jean-Louis GUIRAUD
Bernadette JOUIN
Josette LABADIE
Marcelle MICHEAU
Laurette PEYRABÈRE
Jean-Pierre SERRE

Conseil municipal

Séance du 7 janvier 2015

Présents : Raymond RODRIGUEZ, Carole GADRAT, Jean-Marie ARRIVÉ, Alain DUPOUY, Gisèle SOU Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Céline COMBERTON, Séverine DESCORS, Jean GOURSILLAUD, Véronique RICHARD, Hélène ARAGNOU, Josiane BROSSARD.

Procuration : Michel LECRENAIS à J.-C. MARMEY.

Excusé : Christian SCHMAUCH

Sauf indication contraire, les décisions sont prises à l'unanimité.

R. RODRIGUEZ propose une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat survenu le matin même au journal Charlie Hebdo.

► **Demandes de subventions à l'État (DETR) et au Département**
Carole GADRAT

Aménagement d'une aire de jeux

Sont prévues l'installation de structures tapis volant, pont de singe, tourniquet, la rénovation du terrain de basket extérieur et du terrain de pétanque. Cela permettra, de créer un lieu ludique intergénérationnel en plein centre bourg.

Plan de financement

Coût total TTC : 31 419,00 €
DETR (30% du HT) : 7 854,75 €
Département (30%) : 7 854,75 €
Commune : 15 709,50 €

Ce projet est prévu pour le courant du 3^e trimestre de l'année en cours.

Accessibilité de la mairie

Suite à la directive L115-7-5 du code de la construction et de l'habitation, « *Le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public qui ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'ac-*

cessibilité définies à l'article L. 111-7-3 élabore un agenda d'accessibilité programmée. Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants. Le contenu et les modalités de présentation d'un agenda d'accessibilité programmée sont précisés par décret pris après avis du Conseil national consultatif des personnes handicapées. »

Date limite de dépôt de l'Agenda d'accessibilité programmé est le 27 septembre 2015.

La commune doit donc s'engager dans le projet de mise aux normes pour l'accessibilité de ses locaux, et plus particulièrement la salle de réunions qui est à l'étage de la mairie.

J.-L. GUIRAUD présente les travaux :

- installation d'un élévateur à l'extérieur du bâtiment avec un accès à la salle du conseil ;
- création de deux fenêtres dans la même salle pour apport de lumière ;
- mise en sécurité des marches de l'escalier, rampe et pose de nez de marches ;
- isolation de la salle, pose d'isolant sous la toiture ;
- réfection après travaux, sol, peinture murale.

Plan de financement

Coût total TTC : 71 540 €
DETR (30% du HT) : 17 885 €
Département (30%) : 17 885 €
Commune : 35 770 €

Ce projet est prévu pour le 4^e trimestre de l'année en cours.

Éclairage de l'église

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la mise en valeur de ce bâtiment, instaurée par les travaux de restauration des peintures murales intérieures, dont 2 tranches sont aujourd'hui terminées. Il n'est pas éligible à la DETR.

Il serait préférable de faire les travaux d'électricité avant la réalisa-

tion de la 3^e tranche de peintures.

Plan de financement

Coût total : 12 661,68€ TTC
Département : 3 165,42€
Commune : 9 496,26€

► Droit de préemption urbain Carole GADRAT

En zone urbanisée (UA) ou à urbaniser (AU) du Plan local d'urbanisme, le droit de préemption urbain permet à la commune d'acquérir prioritairement un bien foncier ou immobilier lorsque celui-ci est sur le point d'être vendu. Pour chaque vente la commune doit s'exprimer sur sa volonté d'user de son droit de préemption. Si elle choisit de le faire, elle devient prioritaire pour l'acquisition du bien au prix convenu. Sinon, la vente suit son cours normal.

Une suspension de séance est proposée pour écouter l'allocution du le Président de la République suite à l'attentat au journal Charlie Hebdo. Reprise de la séance à la fin du discours de François HOLLANDE.

► Communications

R. RODRIGUEZ. À compter du premier juillet 2015, les services de l'État (DDTM), n'instruiront plus les dossiers d'autorisations d'urbanisme pour le compte des communes de moins de 10 000 habitants. Il s'agit là d'un nouveau transfert de charge aux communes alors que, dans le même temps, le budget 2015 verra une diminution sensible de la participation de l'État.

Or, les petites communes ne possèdent pas la compétence technique pour assurer seules l'instruction des autorisations d'urbanisme. Il nous faut donc mettre en place un service mutualisé intercommunal. Depuis le moins de septembre 2014 diverses solutions ont été envisagées, à l'échelle de la Communauté de communes (15 communes du canton de Bourg), du Pays (les cinq cantons de Haute-Gironde) ou du Département par l'intermédiaire du Syndicat dé-

partemental d'équipement électrique de la Gironde (DDEEG) qui se propose de faire évoluer ses statuts pour acquérir de nouvelles compétences.

Il est rapidement apparu que la communauté de communes de Bourg était elle-même trop petite pour assurer ce service. Au mois de novembre 2014 le Pays a alors fait une proposition qui paraissait convaincante. Cependant celui-ci devrait alors se doter de nouveaux moyens techniques et de nouveaux locaux, ce qui entraînerait des coûts élevés. De plus il n'est pas certain que le Pays puisse recruter tout le personnel compétent nécessaire.

En décembre 2014 le Syndicat départemental d'équipement électrique de la Gironde (SDEEG) a fait une offre de service à l'échelle du département. Ce syndicat possède déjà les locaux nécessaires et des compétences en matière d'urbanisme. De plus, regrouper ce service à destination d'un grand nombre de petites communes nous permet de disposer des mêmes moyens techniques que ceux de la Métropole Bordelaise, ce qui n'est pas négligeable. Enfin, les communes y adhèrent volontairement, elles ont la liberté de choisir une autre solution quand elles le souhaitent.

Une réponse favorable a été faite à l'offre de service du SDEEG. Cependant si ce dernier ne parvenait pas à mettre en place ce service mutualisé d'autorisations d'urbanisme l'offre du Pays resterait la seule possible. Reste que tout cela a un coût, qui est variable selon le type de dossier traité. Avec le SDEEG, pour un permis de construire, il s'élèvera à environ 150 € à la charge de la commune. Ce coût avoisinerait les 250 € à l'échelle du Pays. La commune n'a pas besoin de cette charge supplémentaire.

C. GADRAT indique que, pour l'année 2015, l'augmentation du loyer mensuel du salon de coiffure est de 2,56 €. Cela le porte à 371,35 € hors charges.

Médaille d'Honneur du travail.

Le Préfet a accordé la médaille d'argent, promotion du 1^{er} janvier 2015 à Mme LEBLANC Valérie née MURAT employée au sein de l'entreprise POUHEY INTERNATIONAL à BORDEAUX. Le Conseil présente ses félicitations à l'heureuse récipiendaire.

A. DUPOUY a contrôlé la chaudière de l'école et a constaté une consommation des 2/3 de combustible depuis le 4 novembre 2014, date de mise en service de cet équipement, ce qui laisse présager d'une sérieuse économie des dépenses de chauffage de l'école.

G. SOU informe les conseillers du décès de Mme Emma DUBLAIX.

J. GOURSILLAUD a reçu l'aval de chacun pour le menu du repas des aînés, le traiteur va être contacté pour lui confirmer le choix. Les viticulteurs de Gauriac seront sollicités, comme traditionnellement pour les vins accompagnant ce repas. La cuvée Gauriacaise sera également servie.

C. COMBERTON signale que la collecte des bouchons d'amour à l'école marche très bien puisque un container est déjà rempli.

Conseil municipal Séance du 21 janvier 2015

Présents : Raymond RODRIGUEZ, Jean-Marie ARRIVÉ, Alain DUPOUY, Gisèle SOU, Jean-Louis GUIRAUD, Michel LECRENAIS, Jean-Christophe MARMEY, Céline COMBERTON, Séverine DESCORS, Jean GOURSILLAUD, Christian SCHMAUCH, Véronique RICHARD, Hélène ARAGNOU, Josiane BROSSARD.

Procuration : Carole GADRAT à C. COMBERTON

Sauf indication contraire, les décisions sont prises à l'unanimité.

► **Désignation des délégués au syndicat intercommunal des établissements scolaires du second degré de Blaye**
Raymond RODRIGUEZ

Suite à la fusion du Syndicat intercommunal du collègue Sébastien Vauhan de Blaye et de ses établissements annexes et du syndicat intercommunal des lycées de Blaye du 31 décembre 2014, il est nécessaire de nommer deux délégués titulaires dans les instances de ce nouveau syndicat.

Séverine DESCORS et Jean-Christophe MARMEY sont désignés pour siéger au sein du Syndicat intercommunal des établissements scolaires du second degré de Blaye.

► **Autorisation de dépenses**
Raymond RODRIGUEZ

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales donne la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cela représente pour nous 77 091,60 € (308 366,40 € x 0,25).

Les dépenses concernées sont :

- création de fossés pour 810 € ;
- travaux plomberie et électricité au 1 rue de l'église pour 1 140 € ;
- étagère inox pour la cantine scolaire pour 459,60 €.

Conseil municipal Séance du Séance du 4 mars 2015

Présents : Raymond RODRIGUEZ, Carole GADRAT, Jean-Marie ARRIVÉ, Gisèle SOU, Jean-Louis GUIRAUD, Michel LECRENAIS, Jean-Christophe MARMEY, Céline COMBERTON, Jean GOURSILLAUD, Christian SCHMAUCH, Véronique RICHARD, Hélène ARAGNOU, Josiane BROSSARD.

Procurations : Séverine DESCORS à C. GADRAT, Alain DUPOUY à J.-M. ARRIVÉ

► **Convention avec la mairie de Blaye pour la mise sous pli de la propagande électorale et des bulletins de vote des élections départementales des 22 et 29 mars 2015**
Raymond RODRIGUEZ

La commune de Blaye a accepté d'être le siège de la commission de propagande électorale. Cette commission a notamment pour tâche de mettre sous pli les professions de foi et les bulletins de vote. Pour cela elle fait appel aux communes du canton dont la nôtre.

Il nous est donc nécessaire de passer une convention de prestation de service afin de permettre le remboursement des rémunérations de la part des travaux supportés par la commune.

► Adhésion à l'Association girondine des territoires impactés par les cavités souterraines et les mouvements de terrain (AGTICM)
Raymond RODRIGUEZ

Sur l'ensemble du territoire girondin les surfaces sous-cavées par d'anciennes carrières souterraines représentent 2000 ha répartis sur 124 communes. Leur abandon entraîne des risques d'effondrements auxquels s'ajoutent des risques d'éboulements de falaises qui ont conduit à l'élaboration de Plans de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT). Or ces derniers se développent à des rythmes et dans des conditions hétérogènes ce qui pose des problèmes d'équité entre territoires. En 2013 un plan national a été lancé. Son objet est de substituer le principe de prévention au principe de précaution actuellement en vigueur dans l'élaboration des PPR.

L'association AGTICM, créée fin 2014, regroupe les collectivités et les associations girondines concernées par les mouvements de terrain et entend être un interlocuteur majeur dans la mise en place des politiques de prévention face aux risques naturels. Le montant indicatif de la cotisation annuelle est de 0,30 €/habitant.

Notre délégué auprès de l'association sera **A. DUPOUY**, il aura pour suppléants **J.-L. GUIRAUD** et **M. LECRENAIS**.

► Autorisation de dépenses d'investissement pour les frais notariés liés à l'acquisition du terrain de la Plaine en 2014
Carole GADRAT

Dépenses d'investissement au titre de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales

Frais notariés liés à l'acquisition du

terrain de la Plaine en 2014, pour un montant de 1655,26 €.

Rattrapage d'une erreur de prévision pour de la dépense des travaux plomberie électricité du bâtiment 1 rue de l'Église pour un montant des 90€.

► Délégation au maire d'exercer le Droit de préemption urbain
Raymond RODRIGUEZ

Dans le souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil municipal délègue, pour la durée du présent mandat, l'exercice du droit de préemption urbain, que la commune en soit titulaire ou délégataire, au Maire.

Toutefois cette délégation est limitée à des opérations d'intérêt général et pour un montant maximum de 10 000 €.

► Heures supplémentaires pour la tenue du secrétariat des élections départementales
Jean-Marie ARRIVE

Il est décidé d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires à l'agent communal qui assurera ses fonctions lors des élections départementales du 22 et 29 mars 2015.

► Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergies de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique
Raymond RODRIGUEZ

Le conseil décide de reporter ce sujet lors d'un prochain conseil.

► Communications

C. GADRAT. Afin de tenir le bureau de vote les 22 et 29 mars, un tableau de permanences est à compléter par chacun selon ses possibilités.

J.-C. MARMEY a rencontré les agents techniques qui souhaiteraient changer le siège conducteur très usagé du véhicule Berlingo et s'équiper d'un gros roto-fil. **J.-L. GUIRAUD** s'occupera ces demandes et signale qu'il faut prévoir l'installation de la cabine de douche à l'atelier et son raccordement au réseau collectif d'assainissement.

H. ARAGNOU fait le point sur les différentes réunions auxquelles elle a participé.

Conseil intercommunal de prévention de la délinquance (CISPD). Les services sociaux ont constaté une augmentation des violences familiales, enfants et conjoints en Haute-Gironde. Actuellement deux hébergeurs offrent deux nuits d'accueil d'urgence sur le canton de Bourg, il serait impératif que d'autres propositions soient déposées au CISPD. Beaucoup d'accidents de la circulation en raison de conduites irresponsables, alcool, de la part des propriétaires de scooter sont également à signaler.

Agenda 21. Un bilan a été présenté, par exemple la réalisation de l'aire de covoiturage du Fassier. Les animateurs sont inquiets sur l'avenir du programme Agenda 21, beaucoup d'élus semblent en effet se désintéresser du sujet qui serait trop coûteux voire inutile.

Schéma d'organisation territoriale (SCoT). Ce schéma qui regroupe les Communautés de communes de Bourg, Blaye, Saint-Ciers-sur-Gironde et Saint-Savin est actuellement en cours d'élaboration. Avec le conseil elle s'interroge sur l'opposition qui est faite par le bureau d'étude entre le développement touristique en bordure d'estuaire et le développement artisanal à l'intérieur des terres sans aborder le développement agricole.

J. GOURSILLAUD signale que le repas des aînés s'est bien passé et il remercie les viticulteurs pour le vin qu'ils ont gracieusement offert.

V. RICHARD informe les conseillers qu'Alain DUPOUY a signalé le problème de poteau France télécom route des Meuniers qui sera réparé le 6 mars. Par ailleurs l'association ARM-VEG s'occupe de la manifestation des petits chanteurs de Bondy.

M. LECRENAIS souhaite instamment connaître la personne qui a laissé la porte de l'église ouverte. Il demande que le conseil municipal prenne des décisions sur les problèmes environnementaux, plus particulièrement sur la Corniche de la Gironde, par exemple les constructions légères, et autres installations qui font désordre dans le paysage.

J.-L. GUIRAUD a rencontré le capitaine des pompiers pour faire le point sur les bâtiments communaux. Il présentera un rapport complet très prochainement.

Le saviez-vous ?

Mon téléphone mobile ne capte pas à la maison

Vous êtes équipé d'un téléphone mobile compatible 3G qui capte très mal ou pas du tout chez vous. Pour bien souvent y remédier vous pouvez utiliser un boîtier FEMTOCELL ou FEMTO suivant les opérateurs.

Le boîtier mini-émetteur FEMTOCELL ou FEMTO est un amplificateur de réseau connecté à votre BOX compatible lorsque vous êtes abonné à internet. Prêt à l'emploi, dès réception chacun peut l'installer à son domicile sans avoir recours à un technicien. Certains fournisseurs d'accès peuvent proposer des adaptateurs Femtocell en tant que module additionnel ou dans une clé USB. Mais les solutions les plus simples à mettre en œuvre sont constituées d'un boîtier antenne séparé connecté au routeur par un câble Ethernet.

Selon votre opérateur vous avez la possibilité de déclarer de 4 à 8 numéros de téléphones mobiles qui, comme vous, bénéficieront de cet amplificateur de réseau.

Alors maintenant c'est terminé de sortir de la maison pour capter ou bien d'hurler dans le téléphone.

Quel confort !

MAC Eau le KIT de réduction des consommations d'eau

Notre commune s'est portée volontaire pour participer au projet européen MAC Eau (maîtrise de la consommation en eau).

Des kits hydro-économiques (réducteurs de débit, mousseurs et sacs WC) seront distribués gratuitement par les partenaires du projet aux habitants volontaires.

Vous pourrez les retirer tout au long du mois de mai 2015 à l'accueil de la mairie et, le 30 mai, lors de la Journée Européenne du Développement Durable.

Avec ces kits vous pourrez réduire votre consommation d'eau de 30%, sans perte de confort !

Pensez à vous munir de votre facture d'eau, indispensable pour retirer votre kit !

+ d'infos sur jeconomiseleau.org

Circuits courts

Connaissez-vous l'AMAP

Brouettes & Paniers de Bayon ?

Notre association établit un lien direct localement, sans intermédiaire, entre le producteur et le consommateur.

Tous les lundis, les Amapiens peuvent profiter d'un panier de légumes de saisons, complété par d'autres produits à venir découvrir sur place.

Si vous voulez nous rejoindre, **retrouvez-nous lors des distributions TOUS LES LUNDIS à partir de 18h30** à la petite salle à côté de l'église de Bayon.

amabayon@brouettesetpaniers.com
www.brouettesetpaniers.com

Qu'es aqùò ?

Par Hélène ARAGNOU

Dans le numéro précédent la photo nous montrait un filtre à eau installé à l'intérieur d'une maison ; au-dessous on disposait une "gardale", récipient en terre permettant de recueillir l'eau purifiée.

Voici donc le nouvel objet à découvrir peut être pour certains :

- je suis en bois et métal,
- je suis d'origine alsacienne,
- j'étais utilisée en cuisine...

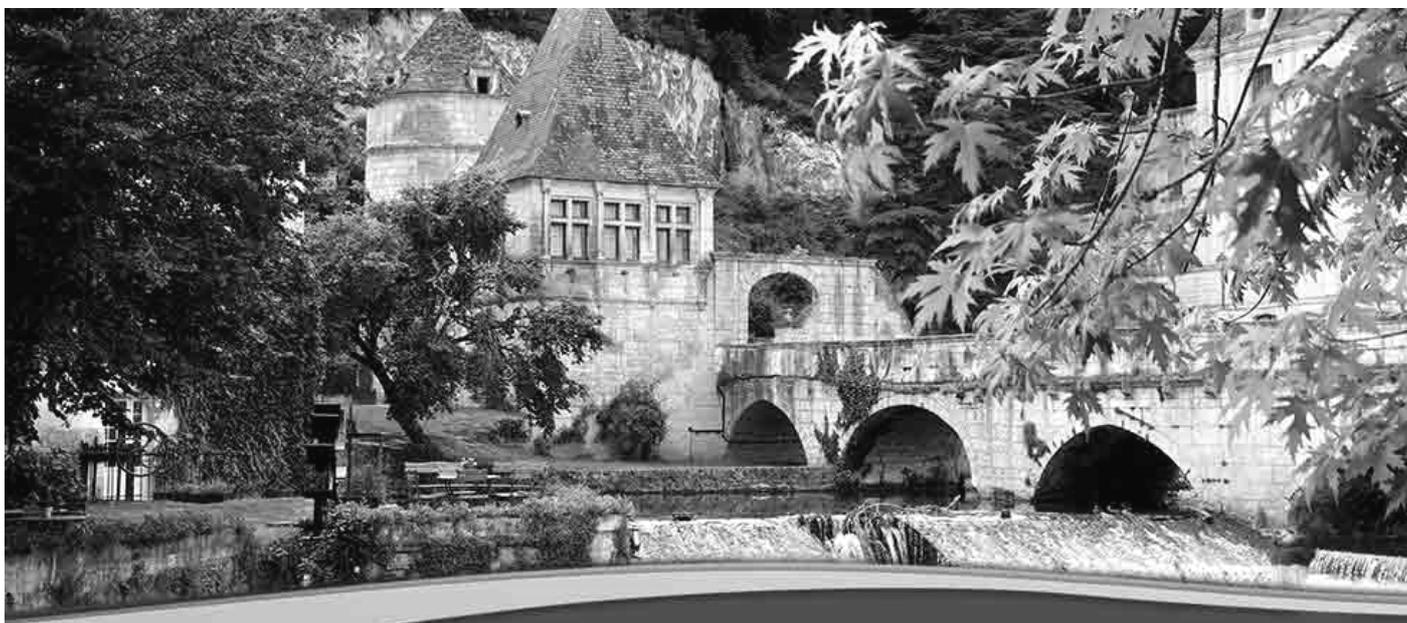
Que suis-je ?



Culture et loisirs vous propose

Une escapade en Périgord vert

le samedi 13 juin 2015



1^{er} étape

Périgueux, la ville médiévale, Renaissance. L'essentiel de l'histoire de la capitale du Périgord. Accès privilégié à des sites fermés au grand public. Halte finale à la Cathédrale St Front, inscrite au Patrimoine Mondial de l'Humanité au titre des Chemins de Compostelle.

2^e étape

Brantôme où sera pris le déjeuner (menu précisé ultérieurement), puis balade en bateau et découverte de la

« Venise du Périgord » à la découverte de son patrimoine exceptionnel : pont coudé du 16^e siècle, abbaye bénédictine, clocher Campanile du 11^e siècle, habitation troglodytique, gué des meuniers, moulin du couvent et îlots sauvages.

3^e étape

Château de Bourdeilles : une baronnie de charme constituée d'une forteresse féodale et d'un logis Renaissance avec des salles d'apparat richement ornées.

Chacune des visites est accompagnée d'un guide, à l'exception du trajet Périgueux-Brantôme (30 kms environ).

La pause-café du matin avec viennoiserie est offerte par l'association.

Départ de Gauriac, parking de la poste à 7h30

Tarif par personne 42 € + 5 € de participation pour le transport (700 €) l'association prenant en charge la différence.

Inscription à la sortie du 13 juin 2015 à remettre avant le 5 mai

Bulletin à déposer dans la boîte aux lettres de l'association : 15 route de la Gabare 33710 GAURIAC

NOM : Prénom :

Adresse : Tél. :

Je serai accompagné(e) de :

Ci-joint chèque de 47 € x..... soit..... €, libellé à l'ordre de l'**Association Culture & Loisirs**.

Possibilité d'échelonner votre paiement par le dépôt de 1 à 3 chèques à encaisser à votre convenance et à déposer impérativement avant la date du voyage auprès de :

Christiane SOU, trésorière – Tél. 05 57 64 88 53 ou 06 13 96 96 82

Vendredi 24 avril

Les petits écoliers chantants de Bondy

Répertoire classique, populaire, folklorique,
moderne, gospel...

20h00 à l'église - Entrée 7 €

Au bénéfice de la restauration des peintures de l'église



1^{er} au 3 mai

Le Rigalet en roue libre descente longskate

Ce désormais mythique freeride Aquitain est ouvert aux longskates, streetluges, buttboards, rollers et trikes. Un tracé de 800 mètres au bitume lisse et aux fossés accueillants. Spectacle et frissons garantis.



25 et 26 avril

Si vous avez aimé le
basket,
si vous l'aimez toujours,



L'USG organise deux tournois de basket

Samedi 25 avril : mini poussins et poussins

Dimanche 26 avril : basket-loisirs, équipes mixtes pour le plaisir et la détente

Buvette - Restauration rapide

Loterie - Entrée gratuite

Samedi 16 mai

Jeux intervillages

Sur le pré de La Mayanne, quatre villages s'affrontent en joutes joyeuses et amicales

En soirée, repas avec animation musicale

Renseignements et inscriptions auprès
du Comité des fêtes au 07 50 34 65 17



30 & 31 mai

Trophée régional des jeunes vététistes

au Mugron



Samedi 30 mai

Journée du développement durable

Pré de la Mayanne de 9 h à 12 h

Le DÉVELOPPEMENT DURABLE
c'est pas seulement *la Région,*
le Département,
la Commune,
le voisin...

Il concerne tous les citoyens ...



**Préserver les abeilles, les oiseaux,
la planète ...
Utiliser des produits
respectueux de la nature...
C'est possible !**

- Atelier de fabrication de compost
- Atelier de fabrication de produits d'entretiens
- Atelier de fabrication d'hôtel à insectes, de nichoirs
- Atelier autour du miel et des abeilles
- Atelier produits de saison et circuits courts
- Et l'inconditionnelle balade de ramassage des déchets



Avec, en fin de matinée, un pique-nique en commun apporté par les participants et si possible prévoir une part à partager...

Et l'apéritif offert par la municipalité



Dimanche 31 mai

Vide grenier et armoires

Pré de La Mayanne

Organisé par l'Écho des parents au profit de l'école

Buvette et restauration sur place

30 & 31 mai

Animation au port de Roque de Thau

Association du Port de Roque de Thau

Samedi 30 mai : pique-nique avec une sortie en bateau dans lors du passage de la Solitaire du Figaro.

Dimanche 31 mai : vernissage de l'exposition d'œuvres en bois flottés, tout le long de la corniche de la Gironde.

26 au 28 juin

Grande fête locale

Organisée par le Comité des fêtes

Vendredi 26 juin à partir de 19h00

- Marché gourmand avec animation musicale

Samedi 27 juin à partir de 14 heures

- Tournoi de pétanque

Samedi 27 juin à partir de 18h30

- Vin d'honneur offert par la municipalité
- Repas champêtre
- Bal gratuit
- Feu d'artifice
- Retraite aux flambeaux
- Majorettes de Perujard

Dimanche 28 juin toute la journée

- Vide grenier

Pendant les trois jours

- Fête foraine

Dimanche 28 juin

2^e Grand prix cycliste de Gauriac

À l'initiative du Comité des fêtes et de la municipalité

Le matin : Prologue minimes

L'après- midi : course séniors

27 & 28 juin

Le Rigalet en roue libre descente de Longskate

Les skaters remettent ça à l'occasion de
la fête de Gauriac

Consulter aussi
l'Agenda de Gauriac en page 19

Bibliothèque municipale

Prêt de livres gratuit

Ouverte le mardi de 16 h 30 à 19 h 00 dans l'enceinte de l'école.

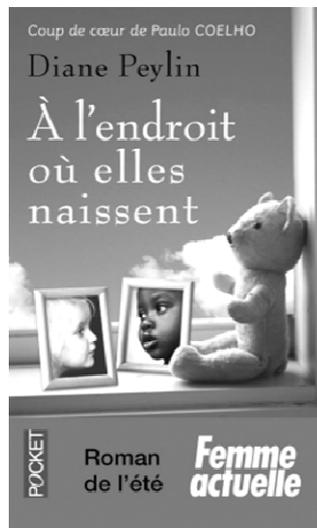
De nouveaux livres sont régulièrement disponibles tant pour les enfants que pour les adultes.

Loin des croyances dogmatiques, voici deux lectures qui ouvrent le chemin simple et concret d'un humanisme spirituel, qui aident à vivre et qui touchent le cœur autant que l'esprit.

À l'endroit où elles naissent de Diane PEYLIN

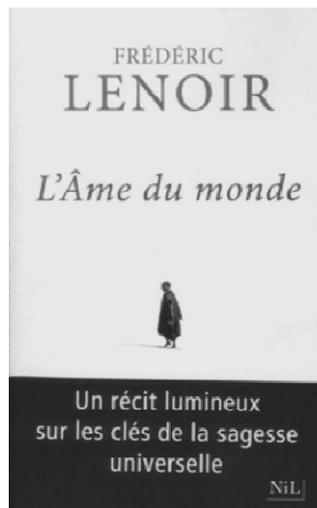
Eva et Miangaly ne sont pas nées avec les mêmes paillettes au fond des yeux... Si Miangaly vit dans l'extrême pauvreté, entourée des siens, Eva possède l'essentiel matériel, mais manque cruellement d'amour.

Tout les sépare et pourtant tout les rapproche : sur le chemin de leur légende personnelle, elles partagent la rage de vivre, le cœur plein de rêves et d'espoir. Deux femmes, deux vies, une seule terre.



L'âme du monde de Frédéric LENOIR

Pressentant l'imminence d'un cataclysme planétaire, sept sages et deux jeunes gens sont réunis dans un monastère niché dans les montagnes tibétaines. Au-delà des divergences culturelles, historiques, culturelles et de leurs traditions respectives, ils vont s'appuyer sur leur expérience personnelle pour transmettre aux deux jeunes gens « la force bienveillante qui maintient l'harmonie universelle ».



Portage de livres à domicile

Pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer, même de manière temporaire, la municipalité projette de mettre en place un service de portage gratuit de livres à domicile, à raison d'une fois par mois.

Afin de bien cibler vos besoins, nous remercions les personnes intéressées d'appeler la Mairie au 05 57 64 80 08 afin qu'elles se fassent connaître.

Recettes d'ici...

Jean GOURSILLAUD

Crème d'asperges vertes chaude

Pour 6 personnes

Ingrédients. Asperges vertes du Blayais 18 pièces, 10 cL de crème liquide épaisse, 2 oignons, 1 gousse d'ail, 50 g de beurre, 3 pincées de sel fin, 2 pincées de poivre, 6 cL huile d'olives.

Éplucher les oignons et les émincer.

Éplucher les asperges, tailler les queues en dés et réserver les pointes.

Dans une poêle faire chauffer l'huile d'olive, ajouter les oignons, les asperges en dés, l'ail écrasé. Les faire suer doucement 2 min, saler et poivrer, mouiller avec de l'eau à hauteur des asperges cuire 6 min.

Couper les pointes d'asperges en fines lamelles, les faire mariner dans de l'huile d'olive, saler, poivrer.

Égoutter les asperges cuites avec les oignons (garder un peu de bouillon) les mettre dans un blender* avec un peu de bouillon, mixer le tout 1 min, incorporer la crème fraîche et le beurre, mixer de nouveau 1 min vérifier l'assaisonnement. Verser dans un récipient et maintenir au chaud dans un bain-marie.

Servir tiède soit dans un verre à cocktail ou une assiette à soupe. Ajouter dessus les pointes d'asperges marinées.

* À la place du blender, un mixer et un récipient haut peuvent le remplacer.

Asperges vertes et blanches du Blayais sauce hollandaise

Pour 6 personnes

Ingrédients. Asperges vertes 18 pièces, asperges blanches 12 pièces, 10 g de gros sel, 10 g de fleur de sel, poivre 2 tours du moulin.

Sauce hollandaise : 4 jaunes d'œufs, 200g de beurre clarifié, jus de ½ citron, 2 pincées de sel fin, une pointe de poivre de Cayenne.





Éplucher les asperges, les faire cuire séparément (vertes et blanches) dans une casserole d'eau, mettre 10 g de gros sel par litre et mettre à bouillir, y plonger les asperges et cuire 8 à 10 min. Vérifier la cuisson à l'aide de la pointe d'un couteau. Une fois cuites, sortir les asperges et les mettre dans de l'eau très froide afin de bloquer la cuisson, les égoutter et les mettre de côté.

Clarifier le beurre. Mettre les 200 g de beurre dans une casserole et le faire chauffer tout doucement afin de séparer le beurre du petit lait qui se déposera au fond de la casserole, à l'aide d'une louche retirer le beurre, le mettre dans une autre casserole et le maintenir au chaud.

La sauce. Dans une casserole moyenne mettre les 4 jaunes d'œufs, puis ajouter une ½ cuillère à soupe d'eau par jaune. À l'aide d'un fouet mélanger énergiquement les jaunes en les soumettant à une chaleur douce et progressive ; il ne faut pas arrêter de fouetter. La paume de la main doit supporter le contact chaud de la casserole, si c'est trop chaud sortir du feu tout en continuant de fouetter. Lorsque cette émulsion atteint la consistance d'une crème, retirer du feu. Chaque mouvement du fouet laisse apparaître le fond de la casserole.

Hors du feu, à l'aide d'une louche, verser petit à petit le beurre clarifié tout en continuant de fouetter. Si la sauce est trop épaisse la détendre avec quelques gouttes d'eau. Assaisonner d'une pincée de sel et du poivre de Cayenne, ajouter le jus de citron. Tenir la sauce au chaud dans un bain-marie (eau pas trop chaude).

Pour tiédir les asperges. Faire chauffer de l'eau dans une grande casserole avec une pincée de gros sel et y plonger les asperges 2 min, éteindre le feu. Les égoutter sur un sopalin, les disposer en panachant les couleurs (dans un plat ou une assiette) assaisonner avec de la fleur de sel et le poivre du moulin. Servir la sauce à part dans une saucière.

Astuce. Si la sauce se décante, c'est-à-dire que le beurre se sépare de la sauce, dans une casserole mettre une bonne cuillère à soupe d'eau froide puis verser tout doucement tout en fouettant la sauce décaillée elle va se restructurer.

Bonne dégustation

L'agenda de Gauriac

Mise à jour permanente sur www.gauriac.fr

Avril 2015

- Ven. 24 **Les écoliers chantants de Bondy**
 25 & 26 **Tournois de basket (USG)**
 25 & 26 **Fête de l'asperge du blayais à Etauliers**
 (Communauté de Communes de l'Estuaire)
 Lundi 27 **Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes**
 (les sortir la veille au soir)

Mai 2015

- 1 au 3 **Descente de Longskate**
 route du Fleuve au Rigalet
 Samedi 2 **Concours de belote - La Gabare 14h00**
 (Comité des fêtes)
 Jeudi 7 **Olympiades de l'école**
 Vendredi 8 **Cérémonie au Monument aux morts à 11h30**
 9 & 10 **Portes ouvertes dans les Côtes de Bourg**
 Lundi 11 **Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes**
 (les sortir la veille au soir)
 Samedi 16 **Jeux intervillages**
 Samedi 16 **Nuit des musées**
 Samedi 23 **Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes**
 (les sortir la veille au soir)
 Samedi 30 **Journée du développement durable**
 30 & 31 **Départ de la Solitaire du Figaro**
 passage au port (Association du port de Roque de Thau)
 30 & 31 **Trophée régional des jeunes vététistes**
 au Mugron (VTT Estuaire club)
 Dim. 31 **Vide grenier et armoires**
 Pré de La Mayanne - (Écho des parents)

Juin 2015

- Samedi 6 **Concours de belote - La Gabare 14h00**
 (Comité des fêtes)
 Lundi 8 **Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes**
 (les sortir la veille au soir)
 Lundi 22 **Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes**
 (les sortir la veille au soir)
 26 au 28 **Fête locale - (Comité des fêtes)**
 27 & 28 **Descente de Longskate**
 route du fleuve au Rigalet
 Dim. 28 **2^e Grand prix cycliste de Gauriac**

Juillet 2015

- Lundi 6 **Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes**
 (les sortir la veille au soir)
 11 au 14 **Jumping de Blaye**
 Lundi 14 **Trail des côtes de Bourg et rando VTT à Bourg**
 Lundi 22 **Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes**
 (les sortir la veille au soir)

Quelques dates de l'histoire de Bourg et de Gauriac

1406. Le 26 novembre Le Duc d'Orléans se rend devant Bourg et assiège cette place jusqu'au 14 janvier 1407 sans pouvoir s'en emparer.

1451. En septembre le Roi Charles VII visite Bourg.

1462. Visite de Louis XI à Bourg

1501. " Grande peste dans tout le pays du Poytou, Saintonge et Bourdellois. "

1504. Grande famine.

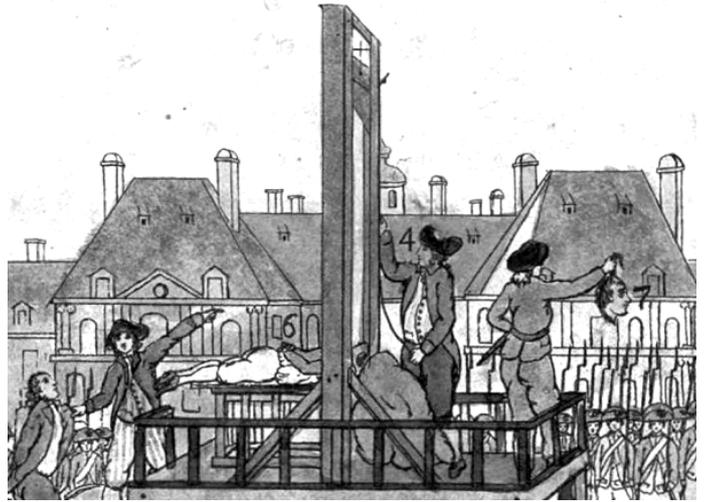
1542. Visite de François I^{er} à Bourg.

1565. Visite de Charles IX à Bourg.

1585. En juillet, arrivant de La Rochelle, la peste se déclare à Gauriac et dans la banlieue de Bourg; 14000 morts d'épidémies (peste et choléra) entre la Pentecôte et Noël à Bordeaux.

1620. Visite de Louis XIII à Bourg.

1627. Le 7 avril, les Jurats de Bordeaux invitent par lettre les Jurats de Bourg à " *Faire tenir un homme toute la nuit à Roque de Tau, aux fins qu'en cas qu'il dé-*



1793. Du 23 octobre 1793 au 14 août 1794, la guillotine fonctionne à Bordeaux presque chaque jour. La commission militaire y envoyait quelques victimes du Bourgeois. Voici la liste des habitants de Gauriac qui comparurent devant ce sinistre tribunal.

- ALLAI Alexis, homme d'affaires du Château Ballard à Gauriac, mort le 13 messidor an II.
- AUBERT Mathurin, membre du comité de Surveillance à Gauriac, acquitté le 13 messidor An II (1^{er} juillet 1794).
- DUPUY, syndic de marine à Gauriac, mort le 13 Messidor An II.
- DUTHIL Ainé, capitaine de navire à Gauriac, mort le 13 messidor An II.
- ROI Jean, tonnelier à Gauriac, acquitté le 13 Messidor An II.
- ROUX Etienne, maire de Gauriac, acquitté le 13 Messidor An II.

1843. Entrées de navire au long cours dans le port de Bordeaux, 695 navires et de 2000 à 3000 caboteurs.

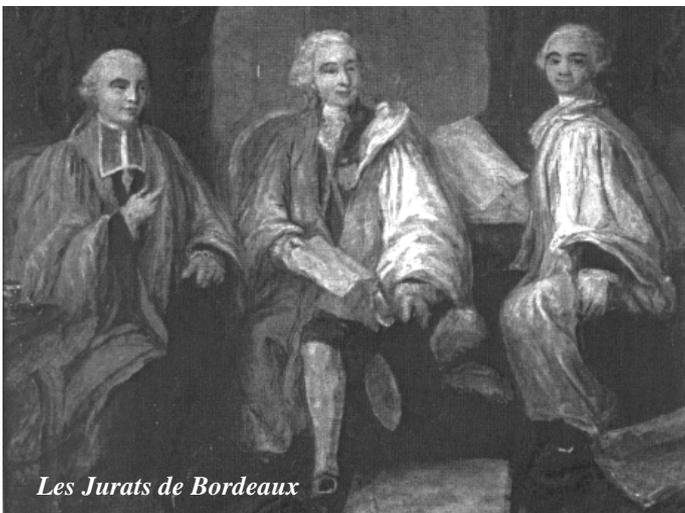
Origine du nom de THAU

Surtout porté dans le Tarn et Garonne (variante: Tau) c'est un terme rouergat correspondant à l'Occitan Taula (table) et, par métaphore, plateau rocheux.

1850. La municipalité de Gauriac décide de lancer une souscription pour l'acquisition du nouveau cimetière. Sur 177 souscripteurs 66 ont une activité de marine, 25 capitaines de navires, 37 marins, 1 maître voilier, et 3 constructeurs de navires.

Sources : M.Poignant : " le Sablier du temps Bourquais".
Extraits de l'histoire de la ville de Bourg par Emile Maufrais
Archives départementales et de l'histoire de Bordeaux en 7 volumes sous la direction de Ch. Higounet.
Archives municipales de Gauriac.

Bernard BELAIR



Les Jurats de Bordeaux

couvre aucun navire ou autres vaisseaux qu'il vaille signal de feu au bout d'une haute perche, lequel sera reconnu à l'instant par une sentinelle que les habitants de Lormont font tenir audit château de Lormont, aux fins que ce lieu, le Château Trompette et la ville soit advertie "

1650. Le 19 janvier la flotte Royale fait provision de vins dans les environs de Bourg. Le 27 août, entrée à Bourg-sur-mer, à cinq heures du soir, par la porte de St André, de Louis XIV accompagné d'Anne d'Autriche, du Cardinal Mazarin et de la Cour.